

|   |            |
|---|------------|
| <b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>                      | <b>M1</b>  |
| <b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b> | <b>A2</b>  |
| <b>Transition énergétique</b>   | <b>285</b> |

La Commission Permanente,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime d'aide exempté n° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, notamment son point 6.6 relatif aux aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables,
- VU** le régime cadre exempté n° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation, notamment son point 5.2.1 relatif aux aides aux projets de recherche et de développement, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par le Règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2 L1111-9, L1511-1 et suivants, L1611- 4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

- VU** la délibération du Conseil Régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale sur la Transition énergétique 2017-2021,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 et notamment son programme « Transition énergétique »,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le règlement de l'appel à projets 2020 « Unités de méthanisation en Pays de la Loire »,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 18 et 19 décembre 2019 affectant la dotation au titre du soutien aux projets hydrogène,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant la feuille de route régionale Hydrogène,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2015 approuvant la subvention au titre de l'aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers,
- VU** les statuts de la SA à directoire ENEDIS, modifiés le 22/01/2020,
- VU** les statuts du TE53 adoptés le 25/01/1947, modifiés le 10/09/2018,
- VU** la déclaration de minimis de Territoires d'Énergie Mayenne,
- VU** les statuts de Bioénergie Evènements et Services,
- VU** la déclaration de minimis de Bioénergie Evènements et Services,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Energies renouvelables

Appel à projets régional Ademe-Région « unités de méthanisation en Pays de la Loire » 2020

**ATTRIBUE**

les subventions pour un montant total de 1 960 000 € pour les projets de création d'unité de méthanisation, telles que présentées en annexe 1 ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme pour un montant de 1 960 000 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 1, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, volet TEE1 ;

APPROUVE

le modèle de convention-type, figurant en annexe 2 ;

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément au modèle de convention-type, pour les dossiers figurant en annexe 1.

AUTORISE

la valorisation au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, volet TEE1, des cinq projets approuvés lors du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 et figurant en annexe 3 ;

Charte de partenariat du consortium Energies Renouvelables Agricoles en Mayenne (EnRA 53)

APPROUVE

la charte de partenariat du consortium Energies Renouvelables Agricoles en Mayenne (EnRA 53), figurant en annexe 4 ;

AUTORISE

la Présidente à signer la charte.

2 - Mobilité durable

Soutien à la station GNV/bioGNV de Changé

ATTRIBUE

une subvention de 200 000 € à Territoire d'Energie Mayenne (TE53) pour le projet de création de station GNV/bioGNV à Changé, pour une dépense subventionnable de 1 581 152 € HT ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 200 000 € pour le projet de création de station GNV/bioGNV à Changé ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et Territoire d'Energie Mayenne, figurant en annexe 5 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

Dispositif de soutien au développement du bioGNV

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 700 000 € pour soutenir les projets au titre du règlement relatif au soutien du développement du bioGNV.

Soutien à l'association la Jol Toujours

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € à l'association La Jol Toujours pour le projet de course « L'Eco gaz verts Pays de la Loire » à Fay de Bretagne, pour une dépense subventionnable de 50 000 € TTC ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 15 000 € pour le projet de course « L'Eco gaz verts Pays de la Loire » à Fay de Bretagne.

### 3 - Stockage et innovations (hydrogène)

#### H2 Loire Vallée - Europe Technologies

##### ATTRIBUE

une subvention de 35 000 € à Europe Technologies pour l'étude détaillée - phase APS - du système de stockage mobile et la définition des espaces de distribution chez le client, pour une dépense subventionnable de 70 000 € HT, dans le cadre de l'affectation de 350 000 € votée par délibération du Conseil régional du 18 décembre 2019 ;

##### ATTRIBUE

une subvention de 185 000 € à Europe Technologies pour l'étude détaillée - phase APD - du système de stockage mobile et la définition des espaces de distribution chez le client, pour une dépense subventionnable de 530 000 € HT, dans le cadre de l'affectation de 350 000 € votée par délibération du Conseil régional du 18 décembre 2019 ;

##### APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et Europe Technologies, figurant en annexe 6 ;

##### AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

#### H2 Loire Vallée - Néopolia

##### ATTRIBUE

une subvention de 53 000 € à Néopolia pour la pré-étude technique de conversion à l'hydrogène d'engins de logistique terrestre portuaire lourde, pour une dépense subventionnable de 89 000 € HT, dans le cadre de l'affectation de 350 000 € votée par délibération du Conseil régional du 18 décembre 2019 ;

##### ATTRIBUE

une subvention de 16 000 € à Néopolia pour l'étude de montage d'un consortium de rétrofit hydrogène d'un engin de manutention, pour une dépense subventionnable de 35 000 € HT, dans le cadre de l'affectation de 350 000 € votée par délibération du Conseil régional du 18 décembre 2019 ;

##### ATTRIBUE

une subvention de 16 000 € à Néopolia pour l'étude d'implantation et de dimensionnement des stations de distribution pour usages maritimes, pour une dépense subventionnable de 35 000 € HT, dans le cadre de l'affectation de 350 000 € votée par délibération du Conseil régional du 18 décembre 2019 ;

##### APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et Néopolia, figurant en annexe 7 ;

##### AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

#### H2 Ouest - SYDEV - Implantation d'une station de distribution d'hydrogène à La Roche sur Yon

ATTRIBUE

une subvention de 646 000 € à au SYDEV pour l'implantation de la station de distribution de La Roche sur Yon, pour une dépense subventionnable de 2 155 000 € HT ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 646 000 € ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et le SYDEV, figurant en annexe 8 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

4 - Réseaux énergétiques intelligents

ENEDIS - Tanneurs

ATTRIBUE

une subvention de 55 000 € à ENEDIS pour le financement de la mise en place du système de panneaux solaires et batterie sur l'ombrière de Tanneurs sur le site du showroom de Nantes, au titre du dispositif SMILE, pour une dépense subventionnable de 145 000 € HT ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 55 000 € ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et ENEDIS, figurant en annexe 9 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

Le Mans Métropole - Démonstrateur photovoltaïque

ATTRIBUE

une subvention de 9 000 € à Le Mans Métropole pour le financement du démonstrateur photovoltaïque produit par ARMOR au Mans (72), pour une dépense subventionnable de 12 014 € TTC ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 9 000 €.

5 - Dossiers transversaux

Salon Bio360 2021

ATTRIBUE

une subvention de 20 000 € à BioEnergie Evènements et Services pour une dépense subventionnable de 216 100 € HT pour l'organisation du salon Bio360 2021 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 20 000 € ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et BioEnergie Evènements et Services, figurant en annexe 10 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

6 - Feuille de route régionale sur la transition énergétique

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 120 000 € pour la prise en charge des dépenses des évènements et de la communication liés aux manifestations dans le cadre des engagements de la Feuille de route régionale sur la transition énergétique (opération 17D00448) dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 3 février 2017.

7 - Ajustements administratifs

Prorogation

APPROUVE

la demande de prorogation de l'opération figurant en annexe 11.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Groupe LREM absent lors du vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs